Acte n° 2019C103



D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 37 Présents : 30

7 Date de d

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 17/09/2019

Présents Pouvoirs

6

Votants : 36

Le 23 Septembre 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Frédéric VALLOS.

<u>Absents excusés</u>: Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Jacky DUTRUC), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

<u> Assistaient</u> :/

Secrétaire de séance : Brigitte COULON

OBJET: FINANCES – Budget Aménagement des Zones d'Activités 2019 - Décision modificative n°1

Mme Brigitte COULON, 1ère Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget Aménagement des Zones d'Activités 2019 qui s'équilibre :

• en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à

382 830,19 €

• en section d'investissement (dépenses et recettes) à

- 1798,32€

Cette décision modificative permet :

- de régulariser les écritures de charges transférées de l'exercice antérieur, non soldées;
- de corriger une erreur de saisie de l'excédent de fonctionnement reporté dans le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

➤ D'ADOPTER la décision modificative n° 1 du Budget Aménagement des Zones d'Activités 2019 suivante :

	2 0 1 3 (10)		透光素		FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n' Op.	n* chap	r' cpte	n*service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		011	6045	90101	achat études prestations de services	287,91		régularisation des écritures de charges transférées de l'exercice antérieur non soldées
D		011	605	90104	achat matériels et équipements	375 463,95		
D		011	608	90107	frais accessoires	7 078,33		
R		77	7718	01	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		382 830,19	unteries non solders
					TOTAL	382 830,19	382 830,19	

1 5 1 5 1 1 3 1 3 1 1 1					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes		
D/R	°c 6	n chap	n• cpte	n'service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations	
R		10	1068	01	excédent de fonctionnement reporté		-1 798,32	correction erreur de	
D		16	16878	01	emprunt et dettes assimilés - autres organismes et particuliers	- 1 798,32		montant dans la saisle du budget	
					TOTAL	- 1798,32	- 1 798,32		

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 26 SEP. 2019
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190923-2019C103-FI
Affichage le : 26 SEP. 2019

A Trévoux, le 23/09/2019

Le Président, Bernard GRISON